



## AUTORISATION DE SORTIE

Madame, Monsieur,

Votre enfant est maintenant sous le statut de lycéen, l'autorisation de sortie du lycée entre les heures de cours est possible sur autorisation annuelle écrite du représentant légal.

Je soussigné(e), Mme ou M. ....  
représentant de l'élève .....  
en classe de .....

Cochez ci-dessous les cases de votre choix :

Sortie de l'établissement (élèves externes, demi-pensionnaires)

AUTORISE LA SORTIE de l'enceinte du lycée

Rappel : Externe : présence dans l'établissement de la 1ère heure à la dernière heure de cours de chaque demi-journée (matin et après-midi) Demi-pensionnaire : présence dans l'établissement de la 1ère heure à la dernière heure de cours de la journée.

N'AUTORISE PAS LA SORTIE de l'enceinte du lycée: dans ce cas, la présence au lycée est obligatoire de 8h00 à 17h30 tous les jours sauf les mercredis jusqu'à midi et vendredis jusqu'à 17h00.

Cette autorisation étant annuelle, merci de nous signaler par écrit à l'attention des CPE toute modification, même exceptionnelle.

Fait à ..... le .....

Signature du représentant légal

Signature de l'élève